

Nantes, le 02/12/2024

## Déclaration liminaire au CSE du 03/12/2024

Monsieur le Président,

Nous avons eu connaissance de la diffusion des conclusions du chantier BELT « fiabiliser nos capacités de production » du 22/11/24.

Nous n'en connaissons ni l'objectif, ni le commanditaire.

Les préconisations issues de ce chantier, particulièrement aux pages 4 (calendrier de pose de congés) imposent des délais de prévenance compris entre 3 et 6 mois selon la période de l'année.

De même, en page 5 (sensibilisation des collaborateurs), l'organisation de ses propres absences en fonction de la charge du département, des congés des collègues, des formations et de la continuité de service est préconisée au salarié alors que c'est le rôle du manager !

Ce document a été présenté dans certains départements avec demande aux managers de mise en application immédiate, alors même que les préconisations sont en totale opposition à l'accord d'entreprise §4.13.3 « positionnement et report de congés payés ».

Pour ce sujet particulier, seul l'accord d'entreprise fait foi : nous vous demandons d'annuler la mise en application de ces préconisations.

La CFE CGC vous remercie de votre attention.

Compte-rendu  
en ligne



Réconcilions performance et bien-être au travail

Syndicat CFE-CGC NAVAL GROUP

<https://www.cfecgc-naval.fr/>

40-42 rue du Docteur Finlay 75015 PARIS CEDEX15

J'adhère

